

GIRONDE
COMMUNE
SALLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE n° 2020-10  
PORTANT NUMEROTATION  
DES LOTS A et B ISSUS DE LA DIVISION DE L'UNITE FONCIERE  
CONSTITUEE DES PARCELLES CADASTREES BN 351, 352, 353 et 354**

Le Maire de la ville de SALLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28 ;  
Vu l'article R610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe ;  
Vu le plan de division, établi par le cabinet de géomètres-experts AB6 FEDER-LAFARGUE (annexe 1), conformément à la déclaration préalable n°033 498 18 K0211 délivrée le 6 novembre 2018 ;  
Vu le plan de masse du projet de construction d'une résidence principale avec piscine, carport et garage (annexe 2), conformément au permis de construire n°033 498 19 K0152 délivré le 7 janvier 2020, avec un accès à la construction effectué par la Route de la Mole ;  
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;  
Considérant qu'il s'avère nécessaire de numéroter, Route de la Mole, les lots A et B issus de la division de l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées BN 351, 352, 353 et 354, afin d'assurer la sécurité et une meilleure lisibilité des terrains ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante :

Références cadastrales	Ancienne adresse cadastrale	Nouvelle adresse
LOT A DP n°033 498 18 K0211	/	74 Route de la Mole
LOT B DP n°033 498 18 K0211 / PC n°033 498 19 K0152	/	76 Route de la Mole

Le tableau ci-dessus détermine pour les propriétés cadastrées le nouveau numéro qui est à lire dans la colonne « nouvelle adresse ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié au cabinet de Géomètres-Experts AB6 FEDER-LAFARGUE et transmis :

- au service Impôts des Particuliers d'Arcachon
- au Pôle Topographique de Gestion Cadastre de Gironde
- au Service National de l'Adresse
- au service de La Poste de Salles
- au Commandant de la brigade de Gendarmerie de BELIN-BELIET ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- au service ENEDIS
- au service SUEZ
- au service municipal : Centre technique municipal

SALLES, le 13 mars 2020

Le Maire,  
  
POUR LE MAIRE  
LUC DERVILLE  
Luc DERVILLE



Luc DERVILLE





COMMUNE DE SALLES

Route de la Mole

Propriété DUPIN

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/300

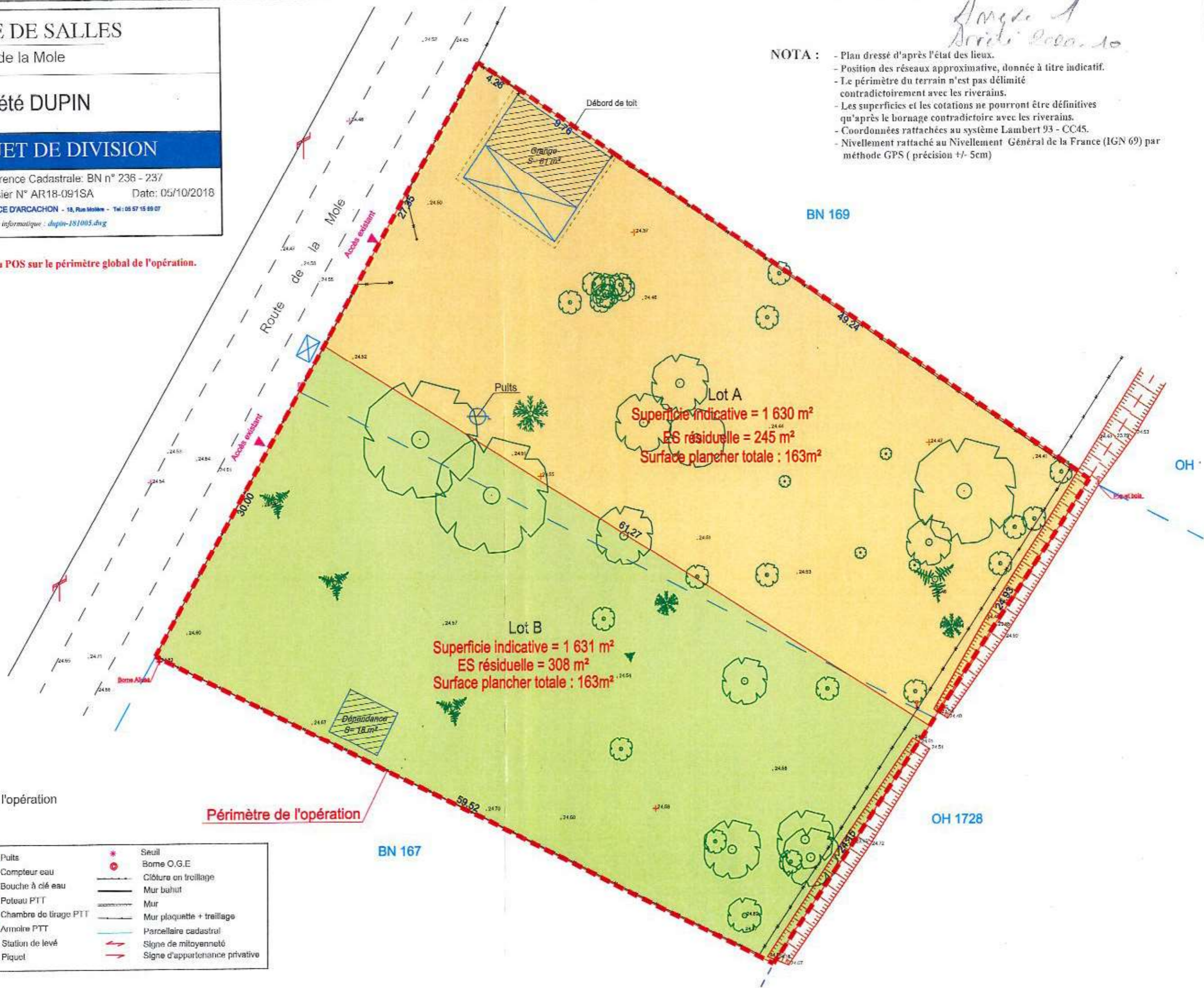
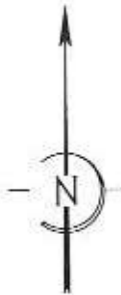


Référence Cadastre: BN n° 236 - 237  
Dossier N° AR18-091SA Date: 05/10/2018  
AGENCE D'ARCACHON - 18, Rue Moïse - Tel: 05 57 15 89 07  
Fichier informatique: dupin-181005.dwg

*Angèle A  
DUPIN*

NOTA :  
- Plan dressé d'après l'état des lieux.  
- Position des réseaux approximative, donnée à titre indicatif.  
- Le périmètre du terrain n'est pas délimité contrairement avec les riverains.  
- Les superficies et les cotations ne pourront être définitives qu'après le bornage contradictoire avec les riverains.  
- Coordonnées rattachées au système Lambert 93 - CC45.  
- Nivellement rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69) par méthode GPS (précision +/- 5cm)

NOTA : - Application des règles du POS sur le périmètre global de l'opération.



Périmètre de l'opération

Périmètre de l'opération

Légende :			
	Regard de visite		Seuil
	Branchement particulier		Borne O.G.E
	Poteau EDF + Eclairage		Clôture en treillage
	Coffret EDF		Mur bahut
	Coffret gaz		Mur
	Bouche à clé gaz		Mur plaquette + treillage
	Puits		Parcelle cadastrale
	Compteur eau		Signe de mitoyenneté
	Bouche à clé eau		Signe d'appartenance privative
	Poteau PTT		
	Chambre de tirage PTT		
	Armoire PTT		
	Station de levé		
	Piquet		

BN 167

BN 169

OH 1728

OH





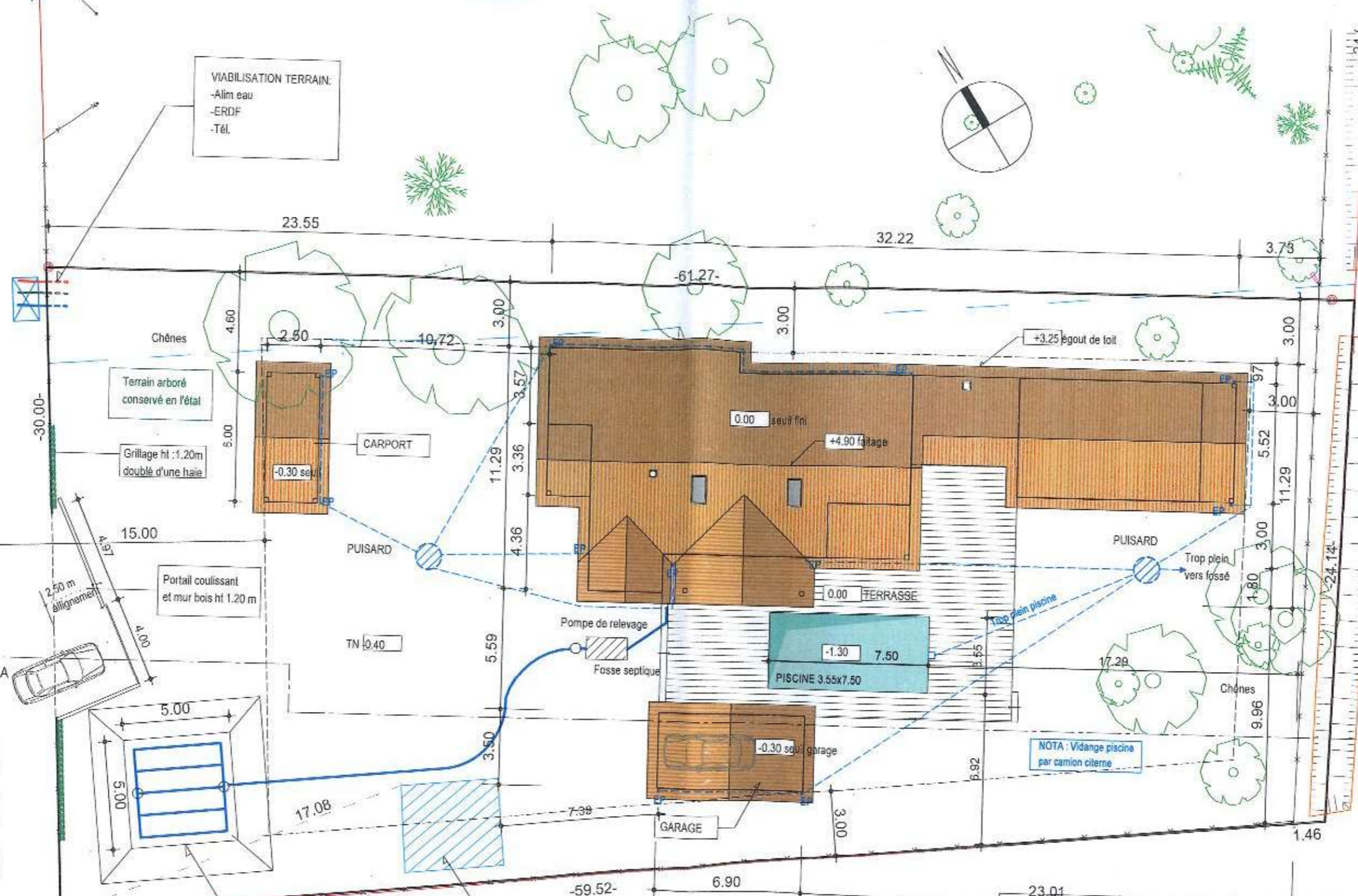
ANNEXE 2  
*Accès local No*

Route de la Môle

Axe de la route de la Môle

PROFIL AA

PROFIL AA



VIABILISATION TERRAIN:  
 -Alim eau  
 -ERDF  
 -Tél.

Terrain arboré conservé en l'état

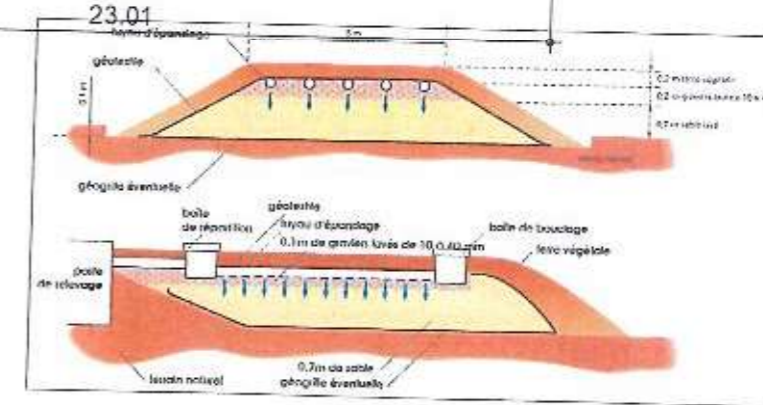
Grillage ht : 1.20m doublé d'une haie

Portail coulissant et mur bois ht 1.20 m

Terre filtrant 25 m<sup>2</sup>

Dépendance existante conservée 18 m<sup>2</sup>

NOTA : Vidange piscine par camion citerne



M.Philippe HALBWACHS et Mme Nathalie DEYRICH HALBWACHS  
 Lot B -parcelles BN 351 et 354  
 Route de la Môle  
 33 770 SALLES

ARCHITECTE:  
 SASU Christine BOUCHARD Architecte  
 N°inscription Ordre national 19943



DATE: Novembre 2019

Plan de masse  
 Ech.: 1/200°

PC MI 2

